



## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

### COMITE SYNDICAL DU MARDI 26 MARS 2024

- La séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence de **M. Pierre MATHONIER**, Président du Syndicat Mixte du SCoT BACC.

#### ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Présences/Absences/Procurations
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 février 2024
- Délibérations :

<b>2024/6</b>	Compte de gestion 2023
<b>2024/7</b>	Compte Administratif 2023
<b>2024/8</b>	Affectation des résultats 2023
<b>2024/9</b>	Budget Primitif 2024
<b>2024/10</b>	Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
<b>2024/11</b>	Composition des commissions de travail thématiques du Syndicat Mixte du SCoT BACC
<b>2024/12</b>	Révision Générale du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

- Liste des décisions prises par délégation depuis le dernier Comité Syndical du 13 février 2024
- Questions diverses - Points d'informations

- **M. Pierre MATHONIER** procède à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	Absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	Présent
Madame	BENITO	Patricia	Absente
Madame	BRU	Dominique	Présente
Monsieur	CANCHES	Michel	Présent
Monsieur	COSNIER	Michel	Présent

Monsieur	DANEMANS	François	Représenté par Clément ROUET
Monsieur	ESTEVEES	Louis	Présent
Monsieur	FALIERES	Alain	Présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	Présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	Présent
Madame	GARDES	Nathalie	Présente
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	Présent
Madame	GINEZ	Bernadette	Représentée par Pierre MATHONIER
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	Absent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	Absente
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	Présent
Monsieur	MATHONIER	Pierre	Présent
Monsieur	MAURS	Philippe	Présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	Représentée par Gérard PRADAL
Monsieur	MONTIN	Christian	Absent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	Présente
Monsieur	POULHES	Christian	Présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	Présent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	Présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	Présent
Monsieur	ROUET	Clément	Présent
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	Absent

- La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés, le quorum est ainsi atteint.
- Jean-Michel FAUBLADIER est désigné secrétaire de séance.
- Le compte-rendu du Comité Syndical du 13 février 2024 est approuvé sans observation.
- **M. LE PRESIDENT**, président de séance, introduit l'ordre du jour, et notamment les points liés au budget dans la continuité du DOB présenté lors de la dernière séance. A la suite, il donne la parole à M. GIMENEZ pour présenter les documents comptables.

### **2024/6 – COMPTE DE GESTION 2023**

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation, et confirme la conformité du Compte de Gestion 2023 au Compte Administratif qui sera présenté à la suite.
- Il rappelle que ce compte de gestion est établi par le responsable du service de gestion comptable et qu'il est à disposition des élus du comité syndical.
- Il propose une approbation sans réserve.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si le Compte de Gestion 2023 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2024/7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

- **M. Antoine GIMENEZ** fait lecture de la note de présentation annexée à la délibération et énonce les différents chiffres liés au fonctionnement et aux investissements de la structure en 2023, et les restes à réaliser 2023 à intégrer au budget 2024.
- **M. Antoine GIMENEZ** précise que la ligne de trésorerie prévue dans le cadre du portage du Contrat de Chaleur a été déclenchée à hauteur de 300 000 € à ce jour sur les 500 000 €, ce qui permet à la collectivité d'assumer les paiements des porteurs de projet en attendant le remboursement de l'ADEME.
- **M. LE PRESIDENT** sort pour le vote du CA et M. GIMENEZ met le CA 2023 aux voix.
- Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du Compte Administratif 2023.

*Après vote public de l'assemblée, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2024/8 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et rappelle que le résultat budgétaire de la section de fonctionnement est positif et s'élève à 6 510,40 €. La section d'investissement fait apparaître un excédent de 36 835,38 €.
- **M. GIMENEZ** propose d'affecter l'excédent de fonctionnement en reprise en report à nouveau au BP 2024.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si l'Affectation des Résultats 2023 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis de l'Affectation des Résultats 2023. A la suite, il met la délibération au vote.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2024/9 : BUDGET PRIMITIF 2024**

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et de la note de présentation du Budget Primitif 2024. Il rappelle que ce dernier peut être amené à évoluer au cours de l'année 2024 en raison des divers engagements pris par le Syndicat Mixte, qui se réaliseront au cours de l'année.
- **M. LE PRESIDENT** précise que le présent Budget Primitif a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 13 février dernier.
- **M. Antoine GIMENEZ** précise que l'ensemble des documents sont à disposition et peuvent être consultés.

- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si le Budget Primitif 2024 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du Budget Primitif 2024.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2024/10 : MISE À JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AC/CP)**

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et présente les différents tableaux associés correspondant à l'autorisation de programme pour les aides accordées au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR)
- Il présente ainsi la proposition de mise à jour des crédits de paiement afin de prendre en compte le montant des dépenses réellement exécutées en 2023.
- **M. LE PRESIDENT** rappelle que le SM du SCoT réalise des avances de subvention du fonds chaleur à l'attention des porteurs de projets avant de percevoir les subventions correspondantes de la part de l'ADEME.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis de la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2024/11 : COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL THEMATIQUES DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BACC**

- **M. LE PRESIDENT** présente les propositions de composition des 4 commissions (Administration Générale, Santé, Développement durable, Urbanisme), rappelant les élus désignés par chaque EPCI (titulaires et suppléants) et ainsi que les Présidents desdites commissions.
- **M. LE PRESIDENT** rappelle l'impératif pour éviter les déplacements multiples des élus, de lier ces commissions à d'autres réunions (et notamment aux comités syndicaux).
- **Myriam FERRY** précise qu'en ce début d'année, compte tenu des plannings serrés de certains dossiers, cette mutualisation des plannings sera compliquée à mettre en œuvre (Contrat d'Objectif Territorial, par exemple). Par contre, à l'avenir, en rythme de croisière, cette option sera privilégiée.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si la composition des commissions soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises. Il met donc cette délibération au vote.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2024/12 : REVISION GENERALE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADES ET DE LA CHATAIGNERAIE**

- **M. LE PRESIDENT** donne la parole à Mme BRU pour présenter cette délibération.
- **Mme Dominique BRU** présente le contexte juridique, à savoir l'évaluation obligatoire du SCoT tous les 6 ans à défaut de quoi le SCoT serait caduc.  
Elle présente la méthodologie de l'évaluation réalisée par le groupement de bureaux d'études Campus / Ectare et le détail des résultats pour chacun des indicateurs des 3 axes. Elle précise que ces résultats détaillés ont été présentés en commission urbanisme le 14 mars. Elle note que globalement, on constate être en-deçà des objectifs fixés dans le SCoT en 2018.
- **Mme Dominique BRU** relève que par ailleurs, les évolutions législatives en matière de sobriété foncière, de ZAN, préservation des espaces naturels et des ressources en eau, d'enjeux climatiques, économiques, d'enjeux autour de la mobilité, d'attentes sociétales, etc... font que le SCOT n'est plus adéquat et que sa révision est donc à envisager.
- **Mme Dominique BRU** rajoute que c'est l'occasion de redéfinir un Projet de Territoire qui répondra aux enjeux actuels, et qu'il y aura certainement des conséquences sur les PLUi, qui doivent être compatibles.
- **M. LE PRESIDENT** précise que cette délibération est très importante pour la prise en compte des évolutions législatives et du SRADDET piloté par la Région. Les décisions de sobriété foncière vont s'imposer à nous avec quelques dispositions spécifiques concernant le ZAN.  
Il précise que les élus ont deux solutions : refuser le ZAN avec le risque de voir les actes d'urbanismes refusés, ou rentrer dans le ZAN (via le SRADDET) et tenter de construire un projet qui permet tout de même le développement du territoire.  
Il note que le premier SCOT réalisé en 2018, n'avait pas été considéré au niveau de l'importance de l'enjeu pour les PLU. Il n'y avait pas encore à l'époque de prise de conscience des enjeux (consommation d'espace, mobilité, etc) qui existaient pourtant déjà.
- **M. LE PRESIDENT** rajoute qu'il faut que nous réfléchissions à ce que nous voulons réellement faire de notre territoire à l'échelle du SCoT et que nous intégrions les nouveaux enjeux avec des conséquences importantes sur les PLUiH, par exemple sur les zones d'activités commerciales ou économiques, mais pas seulement.  
Il précise que les arbitrages vont être compliqués, que d'autres modes de développement devront être mobilisés.
- **M. Jean-Luc LENTIER** constate les objectifs divergents et les contradictions au sein du SCoT actuel.
- **M. LE PRESIDENT** acquiesce et indique à ce titre, qu'il est favorable une révision générale plutôt qu'une modification qui ne prendrait en compte que le ZAN.

- Un débat s'engage sur les éléments économiques et les axes de travail. Il faudra définir des objectifs quantifiables et atteignables. Ce sera à la commission urbanisme de travailler, le travail sera long et durera à minima 3 ans. Un bureau d'études sera recruté pour accompagner la rédaction du nouveau SCoT.
- **Myriam FERRY** présente le calendrier prévisionnel et insiste sur l'opportunité de gérer la modification des PLUi en parallèle.
- **M. LE PRESIDENT** demande si cette délibération appelle d'autres questions. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises. Il met donc cette délibération au vote.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LE DERNIER COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2024**

- **M. LE PRESIDENT** présente à la suite l'exercice des délégations depuis le dernier conseil syndical. A savoir : les conventionnements avec l'Association de Développement du Pays d'Aurillac pour l'animation et le suivi des dispositifs de financement des projets de transition énergétique et le Contrat Local Santé, la conclusion du contrat d'assurance avec l'assureur GROUPAMA, et la signature d'un avenant au marché d'étude d'évaluation du SCoT.

*L'assemblée n'a pas de remarque ou question sur ces décisions.*

### **QUESTIONS DIVERSES – POINT D'INFORMATION**

- **M. FERRY** informe de la tenue de deux réunions : l'une pour le contrat de chaleur renouvelable (3 nouveaux dossiers ont été engagés), et l'autre à la suite sur le dispositif ACTEE. Le diaporama diffusé en réunion détaille ces sujets.
- La communication sur le contrat de chaleur a eu des effets positifs. A ce jour, 1,2 M€ sont engagés sur le 5,2 M€ attendus.
- Les appels à projet ACTEE se succèdent au fil de l'eau. Les collectivités sont informées par mail des échéances. Il ne faut pas hésiter à poser des questions pour connaître l'éligibilité des projets.
- **M. LENTIER** salue le travail de **Mme CHERPEAU** sur l'accompagnement de sa commune.
- Le prochain comité aura lieu le jeudi 30 mai et portera notamment sur le Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME.

**L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions,  
M. le Président remercie les délégués et lève la séance à 19h00.**

---

**Le Président,**

**Pierre MATHONIER**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Jean-Michel FAUBLADIER**



un avenir ensemble



Syndicat Mixte du SCoT  
du Bassin d'Aurillac,  
du Carladès et de  
la Châtaigneraie

Comité Syndical  
du  
26 mars 2024





## ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance - Présence / Absence / Procurations
- Validation du CR du Comité Syndical du 13 février 2024
- Délibérations :

2024/6	Compte de gestion 2023
2024/7	Compte administratif 2023
2024/8	Affectation des résultats 2023
2024/9	Budget Primitif 2024
2024/10	Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
2024/11	Composition des commissions de travail thématiques du Syndicat Mixte du SCoT BACC
2024/12	Révision Générale du Schéma de Cohérence Territoriale du BACC

- Liste des décisions prises par l'exécutif
- Questions diverses – Points d'informations
- Prochain conseil syndical : jeudi 30 mai 2024

## Délibérations

2024/6	Compte de gestion 2023
2024/7	Compte administratif 2023
2024/8	Affectation des résultats 2023
2024/9	Budget Primitif 2024
2024/10	Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
2024/11	Composition des commissions de travail thématiques du Syndicat Mixte du SCoT BACC
2024/12	Révision Générale du Schéma de Cohérence Territoriale

# Décisions prises par l'exécutif depuis le 13/02/2024

B2024/3	05/12/2023	Conventionnement ADEPA pour l'animation et le suivi des dispositifs de financement des projets de transition énergétique
B2024/4	22/01/2024	Conventionnements liés au Contrat Local Santé
P2024/5	30/01/2024	Conclusion du contrat d'assurance du Syndicat Mixte avec l'assureur GROUPAMA
P2024/6	30/01/2024	Avenant n°1 au marché d'étude d'actualisation du diagnostic de territoire du SCoT et analyse de l'application du schéma

# La composition des commissions

- **Délib du 7 novembre 2023 qui a modifié la composition des commissions de travail thématiques :**

**Administration Générale** (Finances, Contractualisations, RH et Juridique) / **Urbanisme** (SCoT et suivi PLUi) / **Santé** (CLS) / **Développement Durable** (TEPOS/COT/Energies/CCR/ACTEE et PCAET)

On passe de  $10+7+3=20$  membres à **4+2+1 = 7 titulaires et 7 suppléants**

Principe : Faciliter / Fluidifier

Rôle : Travailler / Proposer / et pour certaines instances Décider

- **CALENDRIER : Urbanisme** : Bilan du SCoT à 6 ans et portage de l'évolution du SCoT

**Administration générale** : Préparer l'organisation du SM en 2025  
(Budget, RH, etc)

**Développement Durable** : Contrat d'objectif Territorial (portage du plan d'action)

**Santé** : prochain CLS à valider → convention avec l'ARS

# La commission administration générale

Administration Générale Président : Antoine GIMENEZ		
EPCI	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	MOURGUES Philippe	GRICHOIS Antoine
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	GIMENEZ Antoine TEYSSEDOU Michel	MONTIN Christian PLANTECOSTE Annie
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	BERTHELIER Bernard GODBARGE Frédéric POULHES Christian VIDALINC Julien	CHALIER Bernard FOUSSAT Françoise MAUREL Magali PICARD Jean-Pierre



## La commission santé

<b>Santé</b> <b>Président : Christian MONTIN</b>		
<b>EPCI</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	MOULIER Marie-Noëlle	JAQUET Philippe
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	MONTIN Christian PLANTECOSTE Annie	CASTANIER Michel LEMAIRE Isabelle
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	ARPAILLANGE Odile COSNIER Michel GINEZ Bernadette PRADAL Gérard	COUDERC Philippe FRICOT Christian GARDES Nathalie MONTEILLET Maryline

# La commission développement durable

<b>Développement Durable</b> <b>Président : Christian POULHES</b>		
<b>EPCI</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	FALIERES Alain	LE REVEREND Philippe
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	MORELLE Florian ROUET Clément	ERNEST David FRESQUET Jean-Louis
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	FRECHOU Stéphane FRICOT Christian MARIOU Philippe POULHES Christian	DELAMAIDE Charly ESTEVEES Louis PRADAL Gérard SERAGER Frédéric



# La commission urbanisme

Urbanisme Présidente : Dominique BRU		
EPCI	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	BRU Dominique	FRANCOIS Katia
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	CANCHES Michel DANEMANS François	FEL Michel GIRAUD Patrick
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	COUDON Alain FAUBLADIER Jean-Michel LADRAS Evelyne NIGOU Vincent	ARNAL André LABORIE Mireille MAURS Philippe VIDAL Jean-Louis





## EVALUATION DU SCOT (2018-2024)

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU  
CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE (15)

Présentation de l'évaluation

Commission Urbanisme Elargie du 14 mars 2024

## PRÉAMBULE

❑ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC) a été approuvé le 6 avril 2018

❑ Rappel du cadre réglementaire

- Art L143-28 du Code de l'Urbanisme : « **Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale (...)** procède à une **analyse des résultats de l'application du schéma** »
- Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.
- Sur la base de cette analyse [...], **le syndicat mixte délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.**
- **A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »**

# Les objectifs du Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT BACC

## Objectif 1 : Renforcer l'armature territoriale et y favoriser la qualité d'accueil

- 1.1 Assurer une croissance démographique sur tous les territoires du SCoT
- 1.2 Consolider l'armature territoriale au profit de l'ensemble du territoire
- 1.3 Adapter l'offre de logements aux besoins de la population
- 1.4 Optimiser les enveloppes urbaines
- 1.5 Conforter le maillage d'équipements et de services
- 1.6 Faciliter les déplacements sur le territoire

## Objectif 2 : Développer l'attractivité économique

- 2.1 Fixer les emplois sur le territoire à partir de ses atouts endogènes
- 2.2 Maintenir et développer les activités agricoles et sylvicoles
- 2.3 Ajuste le développement commercial aux besoins du territoire

## Objectif 3 : Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie

- 3.1 Maîtriser les risques et limiter les nuisances
- 3.2 Economiser et valoriser les ressources naturelles
- 3.3 Mettre en valeur la trame écopaysagère multifonctionnelle



## TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS


TITRE DE L'AXE	OBJECTIFS DU SCOT	DEGRÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF
<b>Axe 1 : Renforcer l'armature territoriale et y favoriser la qualité d'accueil</b>	1.1 Assurer une croissance démographique sur tous les territoires du SCoT	Non atteint
	1.2 Consolider l'armature territoriale au profit de l'ensemble du territoire	Non atteint
	1.3.1 Maintenir les polarités du territoire	En partie atteint
	1.3.2 Favoriser la mixité urbaine	En partie atteint
	1.4.1 Lutter contre la vacance des logements	Non atteint
	1.4.2 Optimiser les enveloppes urbaines	Non atteint
	1.4.3 Maîtriser la consommation foncière	Non atteint
	1.5.1 Conforter le maillage d'équipements et de services	En partie atteint
	1.5.2 Développer un aménagement numérique profitant au plus grand nombre	Atteint
	1.6 Faciliter les déplacements sur le territoire	En partie atteint



## TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

TITRE DE L'AXE	OBJECTIFS DU SCOT	DEGRÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF
<b>Axe 2 : Développer l'attractivité économique</b>	2.1.1 Maintenir le tissu industriel	En partie atteint
	2.1.2 Améliorer l'efficacité économique des zones d'activités	Difficilement quantifiable
	2.1.3 Développer le potentiel touristique	En partie atteint
	2.1.4 Développer l'économie liée au vieillissement et au handicap	En partie atteint
	2.2 Ajuster le développement commercial aux besoins du territoire	Difficilement quantifiable
	2.3 Maintenir et développer les activités agricoles	Non atteint
<b>Axe 3 : Préserver et valoriser le cadre de vie</b>	3.1 Mettre en valeur la trame éco paysagère multifonctionnelle	En partie atteint
	3.2 Economiser et valoriser les ressources naturelles – ressource en eau	En partie atteint
	3.2 Economiser et valoriser les ressources naturelles – énergie	En partie atteint





## Objectifs 1.1 et 1.2 : Assurer une croissance démographique sur tous les territoires et consolider l'armature territoriale au profit de l'ensemble du territoire

*Des dynamiques actuelles qui sont largement inférieures aux objectifs et scénarios retenus dans le SCoT : le territoire BACC perd des habitants.*

*Si l'espace périurbain poursuit sa croissance démographique, cela s'opère au détriment du cœur d'agglomération et des pôles relais.*

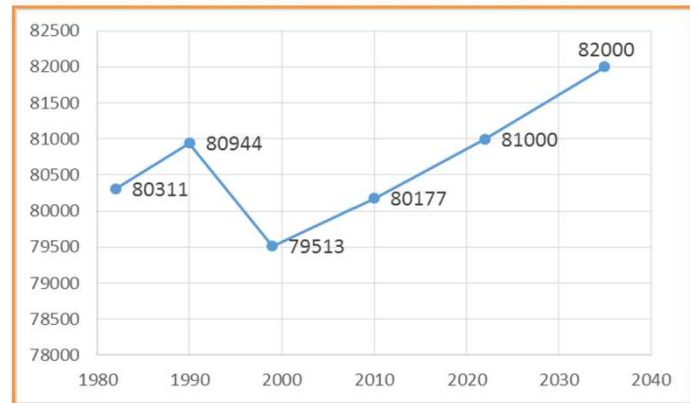
## Objectif 1.3 : Adapter l'offre en logements aux besoins de la population

En termes de politique de l'habitat, le SCoT préconise une mixité sociale, un maintien des polarités du territoire et une lutte contre la vacance (stabilisation).

*Les objectifs de mixité sociale et de maintien des polarités du territoire sont en partie atteints même si de nombreux efforts sont encore à effectuer notamment en termes de mixité sociale dans les nouvelles opérations.*

*Concernant la lutte contre la vacance, l'objectif n'est pas atteint en particulier dans le cœur d'agglomération (Ville d'Aurillac) et en milieu rural.*

Scénario de référence du SCoT pour la croissance de population



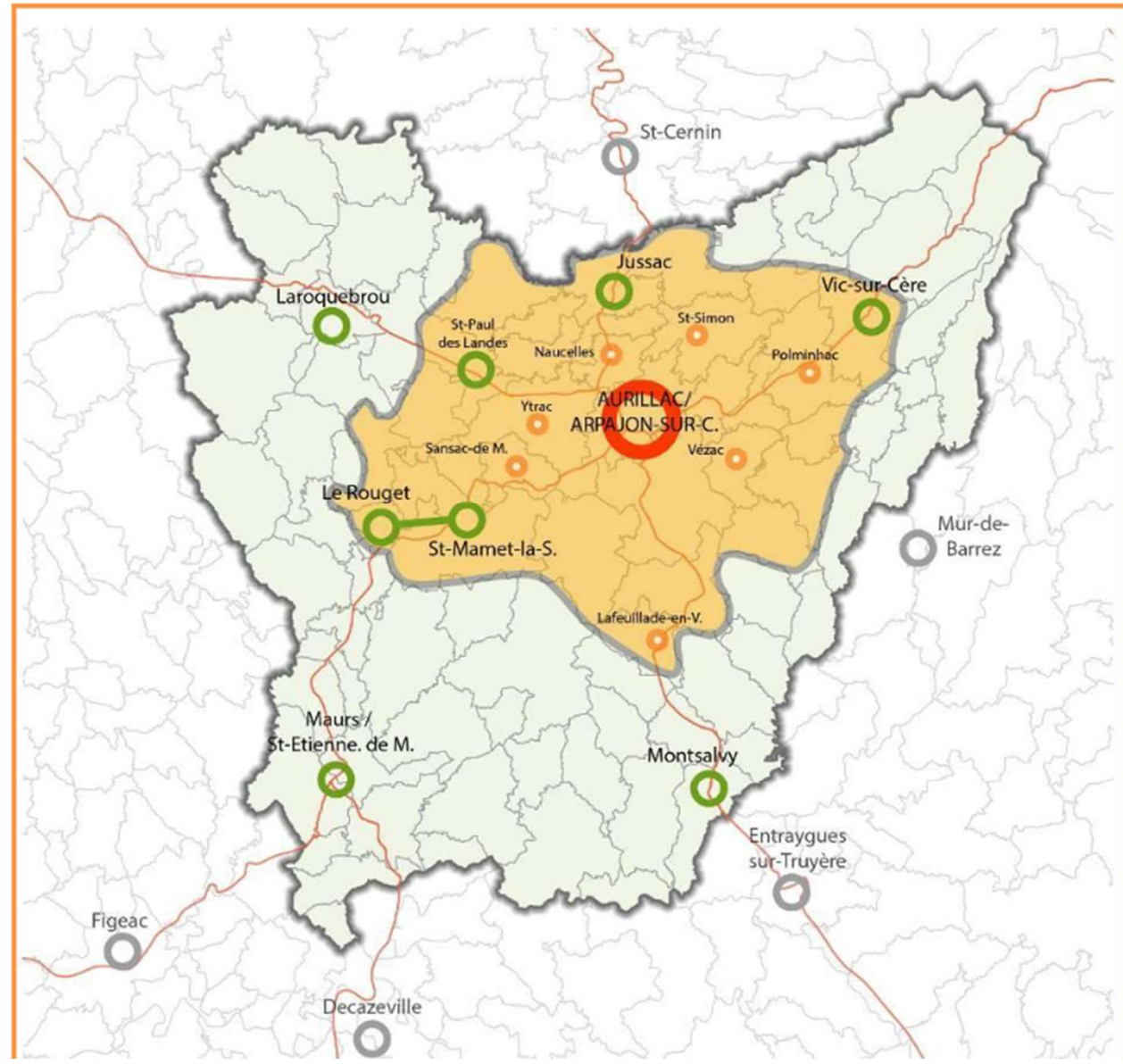
Objectif  
NON  
ATTEINT

Objectif  
EN PARTIE  
ATTEINT

Objectif  
NON  
ATTEINT

-  Coeur d'agglomération
-  Pôle-relais
-  Pôle d'appui dans l'espace périurbain
-  Espace périurbain
-  Territoires ruraux
-  Polarité extérieure au SCoT

### Armature territoriale du SCoT





## Objectif 1.4 : Optimiser les enveloppes urbaines

### Maîtriser la consommation foncière

Territoire	Part de foncier consommé au regard de l'enveloppe foncière du SCoT	Niveau de dépassement des objectifs du SCoT
	en %	en % / an
SCoT BACC	51%	71%

- En 6 ans (2016-2021) la consommation dépasse celle prévue sur une période de 10 ans
- **75% de cette consommation est à vocation résidentielle** (habitat + tissu urbain mixte), 24% à vocation agricole et moins d'1% à vocation économique



*Au terme de 6 ans de vie du SCoT, on observe une surconsommation foncière sur l'ensemble du territoire qui remet en cause les fondements du SCoT, en particulier les objectifs fonciers figurant dans le DOO du SCoT.*

*De fait, le territoire ne respecte pas les objectifs de sobriété foncière fixés par le ZAN.*







## Objectif 1.5 : Conforter le maillage d'équipements et de services

*Globalement, l'objectif de concentrer le développement des équipements structurants et/ou de proximité au sein des centralités du territoire semble être atteint. Ces équipements viennent renforcer l'offre culturelle, sportive, associative, de loisirs et de services présentes à l'échelle du territoire du SCoT BACC. La concrétisation des maisons de santé vient contribuer à la consolidation du maillage en équipements de santé.*

*Question de la petite enfance ? Equipement scolaire ?*

*A voir le fonctionnement sur le long terme (sur-équipement)*

## Objectif 1.6 : Faciliter les déplacements sur le territoire

*Les différents projets de mobilités finalisés ou en cours (Maintien ligne aérienne, Aménagement RN122, Amélioration qualité liaisons vers les métropoles régionales et au sein du BACC, Maillage déplacements actifs) répondent partiellement aux objectifs du SCoT ;*

*Le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle reste une problématique prégnante qu'il convient de renforcer pour s'adapter au changement climatique.*



Objectif  
EN PARTIE  
ATTEINT



Objectif  
EN PARTIE  
ATTEINT



## Objectif 2.1 : Fixer les emplois sur le territoire à partir de ses atouts endogènes

### ❑ Maintenir le tissu industriel

*Malgré des difficultés de recrutement et une légère baisse du nombre d'emplois (0,3%), le territoire du bassin d'Aurillac, de la Châtaigneraie et du Carladès a su conserver son attractivité économique et peut miser sur un réseau de PME innovantes.*



### ❑ Améliorer l'efficacité économique des zones d'activités

*Au regard des objectifs fixés par le ZAN, le développement de nouveaux sites d'activités en extension urbaine apparaît très complexe ; le réinvestissement des friches, la mobilisation des locaux d'activités vacants et la densification des espaces d'activités sont des solutions alternatives à envisager dès aujourd'hui !*



### ❑ Développer le potentiel touristique

*Le territoire affiche une volonté de s'engager dans une offre touristique « 4 saisons » qui mise sur son capital paysager, environnemental et patrimonial.  
A voir la concrétisation sur un temps long, la prise ne compte des enjeux climatiques, et la question de la qualité de l'accueil*





## Objectif 2.2 : Ajuster le développement commercial aux besoins du territoire

- L'état de l'appareil commercial est plutôt bon mais le taux de vacance commerciale peut atteindre des valeurs importantes dans certains pôles-relais.
- Certaines collectivités (communes ou EPCI) se sont engagées dans des démarches de revitalisation de centre-ville/centre-bourg et de préservation des fonctions économiques de proximité.

*A ce stade, il est difficile d'évaluer cet objectif du SCoT ; il s'agit d'un travail de longue haleine qui nécessite une forte mobilisation des collectivités*

## Objectif 2.3 : Maintenir et développer les activités agricoles

- le SCoT recommande de préserver le foncier agricole, favoriser le renouvellement des générations et tendre vers une agriculture plus économe, plus autonome et porteuse de valeurs ajoutées
- Sur la période 2010-2020, la SAU a diminué de 3208 ha soit presque 3 %, en particulier dans la CABA et dans la CC de Cère et Goul en Carladès.

*Aujourd'hui, malgré un phénomène de déprise agricole général, quelques signes montrent que l'activité agricole peut s'inscrire dans la transition écologique et énergétique, que son évolution et sa diversification seront garants de revenus pour les agriculteurs*



DIFFICILEMENT  
QUALIFIABLE



Objectif  
NON  
ATTEINT

### Objectif 3.1. Mettre en valeur la trame écopaysagère multifonctionnelle

*Si les principaux réservoirs de biodiversité semblent avoir été relativement épargnés par l'évolution de la tâche urbaine, la consommation foncière apparaît importante sur la période 2016-2021, de sorte qu'elle contribue à affaiblir les continuités écologiques en morcelant le territoire (les corridors diffus couvrent l'ensemble des milieux agricoles, forestiers, humides et aquatiques).*

Objectif  
EN PARTIE  
ATTEINT

### Objectif 3.2. Economiser et valoriser les ressources naturelles

#### Enjeu Eau

Objectif  
EN PARTIE  
ATTEINT

*En termes de consommation d'eau potable, on constate un effort produit sur le rendement des réseaux, limitant les pertes après prélèvement, mais l'assainissement reste lacunaire avec près de 62% des stations d'épuration présentant une non-conformité en performance en 2022.*

#### Enjeu Energie

Objectif  
EN PARTIE  
ATTEINT

*Une réduction des consommations énergétiques, mais l'influence de la crise sanitaire de 2020 et 2021, puis de l'inflation semblent tangibles dans cette évolution  
A souligner l'augmentation sensible de la production d'énergie renouvelable  
Cependant le territoire reste déficitaire en énergie (30,8% de la consommation couverte par la production).*



## CONCLUSION – PERSPECTIVES

- ❑ En bref, les objectifs du SCoT ne sont bien évidemment pas entièrement atteints, les dynamiques conjoncturelles ne peuvent évidemment pas être inversées aisément sur une courte période de 6 ans.
  - Il faut noter que, faute d'un outil de suivi approprié, ces objectifs ne sont pas tous évaluables rigoureusement.
- ❑ Les évolutions législatives récentes et les préoccupations sociétales actuelles font que le SCoT BACC n'est pas toujours adapté aux enjeux actuels ou de demain que ce soit en termes de sobriété foncière, de mobilités durables, de préservation des espaces naturels et agricoles, d'adaptation au changement climatique...
- ❑ Pour rappel, le SCoT doit se mettre en compatibilité avec les objectifs du ZAN d'ici le 22/02/2027

### ***Notre préconisation : une révision générale du SCoT***

#### **☐ Intérêts :**

- Prise en compte de la trajectoire ZAN au travers de nouveaux objectifs fonciers déclinés dans le DOO
- Prise en compte des préoccupations sociétales actuelles : adaptation au changement climatique, préservation de la ressource en eau, développement des mobilités durables
- Conforter l'attractivité économique du territoire en misant sur la compétitivité des entreprises, les pôles d'excellence, une agriculture plus responsable, un développement touristique qualitatif ...
- Promouvoir de nouveaux modes d'habiter : conception de nouvelles opérations d'habitat innovantes...

#### **☐ Contraintes :**

- Délais : une procédure longue et complexe (4 ans minimum)

# Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Locaux d'Urbanisme : les prochaines échéances

## La réglementation :

- La loi du 20 juillet 2023 qui modifie le calendrier d'intégration des objectifs et les modalités d'application du ZAN prévus par la loi Climat Résilience du 22 août 2021
- *Et pour mémoire :*
  - *Loi Elan 2018 et Modernisation SCoT (circul. 2020)*
  - *L143-28 : Évaluation du SCoT tous les 6 ans (ici avant le 06/04/2024) → nécessité de révision notamment au vu de l'intégration des nouveaux objectifs de réduction de consommation d'espace*

## ZAN Objectifs fixés

- Période 2021 - 2031 : Diviser par 2 la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers par rapport à 2011-2021
- 2031-2050 : atteindre le Zéro Artificialisation Nette.

## Nouvel Échéancier (+1 an pour SCoT et PLU) :

- 22 novembre 2024 : intégration des objectifs et trajectoire ZAN dans les SRADDET et autres schémas régionaux.
- **22 février 2027** : **compatibilité des SCoT** aux objectifs régionaux (donc approuvé avant).
- **22 février 2028** : **compatibilité des PLU, PLUi**, cartes communales aux objectifs régionaux.

# Un calendrier de travail du SCoT contraint

Bilan du 1<sup>er</sup> SCoT

Avant le 06/04/2024

Moins de 3 ans

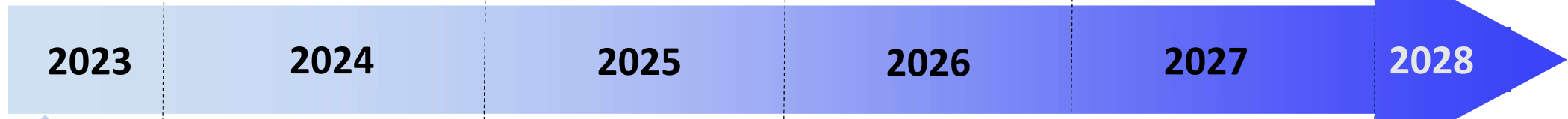
Avant le 22/02/2027

Début 2024 : **Prescription** Révision Générale

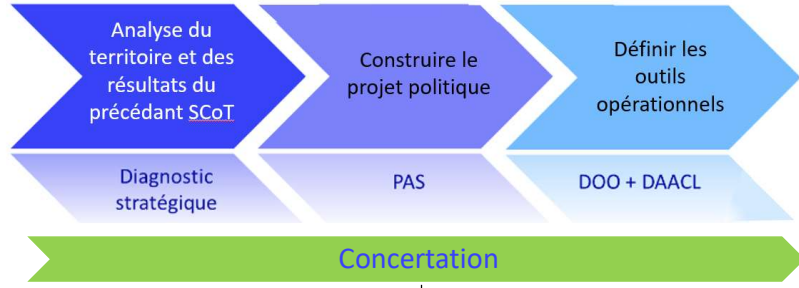
Débat sur le PAS (4 mois avant arrêt)

Début 2026 : arrêt du Projet de SCoT

Début 2027 : **Approbation** du nouveau SCoT



Analyse des résultats du SCoT en cours



Pour mémoire : Compatibilité des PLUi avant le 22/02/2028

Travail sur les PLUi (nécessité de RG ? Mise en compatibilité ?)

PLUi : Si Révision Générale Prescription **au plus tard** début 2025

## Un regard sur les PLUi à anticiper





# Point sur l'avancement du CCR – Contrat Chaleur Renouvelable

## 23 dossiers déposés à ce jour / sur 29 projetés

*(+ 4 à 5 dossiers en cours-bientôt déposés - dont le réseau sur Arpajon,  
la commune de Naucelles, le Département avec les collèges, quelques entreprises)*



Une production estimée de 4 900,5 MWh/an

pour un objectif de 7 205 MWh conventionnés **(68%)**

Un montant d'aides estimé de 3 180 815 € pour un montant prévisionnel de 5 236 950 € conventionnés (60%)

## dont 17 projets engagés à ce jour

1 212 361 € d'aides validées et une production de 2 436 mWh – **soit 34% de l'objectif**,  
*(07/2023 : 10 projets : 990 445 € - 11/2023 : 4 projets : 187 700 € - 03/2024 : 3 projets : 34 216 €)*

Ces dossiers sont répartis comme suit :

5 études + 10 chaufferies biomasse + 1 installation en géothermie + 1 extension de réseau de chaleur

*(Pour rappel : **objectif de 20% d'autres ENR que la biomasse soit 6 projets***

*=> à ce jour 1 projet en géothermie et 1 seul projet solaire thermique à venir)*

## dont 5 dossiers payés à ce jour

soit 179 496 € d'investissement et 19 810 € pour une étude

pour 3 communes (Ytrac, Roumégoux, Arnac) + 1 EPCI (CCCG) + 1 entreprise (à Raulhac)

**Demande de remboursement à l'ADEME : 199 306 € en mars 2024**



## Dispositifs d'aides aux économies d'énergie de la FNCCR ACTEE2 : SEQUOIA 2 et ACTEE+ : CHENE 2 et suivants

- **Financement d'économe de flux, d'AMO, de maîtrise d'œuvre, d'études, d'outils de gestions et de petit matériel pour économies d'énergie dans les bâtiments publics**
- **3 EPCI engagés + le SM **coordonnateur** (pas de financements)**
- **SEQUOIA2 : nouvelle convention pour prolongation délai : 30/06/2024 ; 203 815 € de subventions pour 409 422 € projetés**
- **CHENE2 : candidature à l'AMI le 30/11/2023 (323 000 € de subv. )**
  - **Résultats : 8 bâtiments et 5 bénéficiaires retenus (CABA, Ytrac, Vézac, Siran, Thiézac) → 181 k€ de subventions**
  - **6 dossiers refusés (St Santin, St Simon, Jussac, St Paul des Landes) qui pourront être déposés sur CHENE 3 (candidature avant 30/04/2024)**
- **CHENE3 et CHENE4 : candidatures au fil de l'eau**





un avenir ensemble



Syndicat Mixte du SCoT  
du Bassin d'Aurillac,  
du Carladès et de  
la Châtaigneraie

**Prochain Comité Syndical**  
Jeudi 30 mai 2024

